Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
31 OCT. 2017
N°..... / IDV

Cachet S.A.I.D.V. :

BDR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 099 /2017 DU 31 OCTOBRE 2017

Approuvant l'avenant n°9 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

Date de convocation : **27 octobre 2017**

Date d'affichage : **27 octobre 2017**

Date d'affichage du compte-rendu : **31 octobre 2017**

Date d'affichage de la présente délibération : - 2 NOV. 2017

Résultats des votes :

VOTANTS	**28**
POUR	**28**
CONTRE	**00**
ABSTENTION	**00**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'an deux mille dix-sept, le trente et un octobre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Yvette LICHTLE et Madame Eliane LECHENE ont été désignées pour remplir cette fonction.

ELUS EN EXERCICE	**33**
PRESENTS	**23**
PROCURATION	***05***

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN		X	
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Irvine PARO
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG		X	Lorraine HUNTER
M. Maono TERE		X	
M. Christophe TEAO		X	
Mme Riveta URAHUTIA		X	Heimana TAURAA
M. Milton PARAUE		X	Christophe TAURAATUA
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	23	10	5 procurations

POLYNESIE FRANCAISE	REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE PIRAE	Liberté – Egalité – Fraternité

DELIBERATION N°099 /2017 DU 31.10.2017
Approuvant l'avenant n°9 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
VU la délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
VU la délibération n°73/2014 du 4 septembre 2014 approuvant l'avenant n°1 de la convention d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU la délibération n°12/2015 du 12 février 2015 approuvant l'avenant n°2 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU la délibération n°43/2015 du 28 mai 2015 approuvant l'avenant n°3 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU la délibération n°59/2015 du 18 juin 2015 approuvant l'avenant n°4 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU la délibération n°122/2015 du 9 décembre 2015 approuvant l'avenant n°5 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU la délibération n°116/2016 du 13 septembre 2016 approuvant l'avenant n°6 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU la délibération n°116/2016 du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n°7 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU la délibération n°62/2017 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°8 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Le service public de l'eau de la commune de Pirae a été délégué par un contrat d'affermage le 1er octobre 2013 à la Polynésienne des Eaux.

Des travaux d'investissement structurant ont été confiés au délégataire pour un montant total de 621,2 MF HT. Après avoir modifié plusieurs fois le fonds concessif, notamment par un dernier retrait de travaux devant être remplacé pour un montant de 214,4 MF HT, l'expression de nouveaux besoins nécessite de rajouter dans cette enveloppe les opérations suivantes :

- les travaux de rénovation de réseau et de mise en conformité de branchements AEP effectués dans la rue Paul Bernière (pour un montant estimé à 29,8 MF HT) avant l'intervention du Ministère de l'Equipement pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue ;
- la régularisation des travaux réalisés (à hauteur de 6,1 MF HT) en février 2017 pour le rétablissement de l'alimentation en eau du quartier bas de Tenaho suite aux intempéries de janvier 2017 ;
- la mise en sécurité, avant la prochaine saison des pluies, des canalisations d'adduction se trouvant au fond des vallées de la Hamuta (montant estimé à 9,4 MF HT) et de la Nahoata (montant estimé à 1,9 MF HT) qui ont subi d'importantes dégradations lors de l'épisode de crue de janvier dernier.

Le projet d'avenant n°9 au contrat d'affermage précité organise ainsi la modification du fonds concessif du contrat d'affermage.

Après en avoir délibéré en sa séance du 31.10.2017 ;

ADOPTE :

Article 1er : Le projet d'avenant n°9 au contrat d'affermage du service public de l'eau est approuvé.

Article 2 : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à signer l'avenant n°9 du contrat d'affermage, annexé à la présente délibération.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

Pour le maire empêché
Le 6ème Adjoint,

Edouard FRITCH
M. Heimana TAURAA

MAIRIE DE PIRAE
TAHITI - Polynésie Française

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le 31 OCT. 2017 et publication du - 2 NOV. 2017

Pour le maire empêché
Le 1er Adjoint,

Mme Yvette LICHTLE

Edouard FRITCH
Le Maire

MAIRIE DE PIRAE
TAHITI - Polynésie Française

Ville de Pirae

Polynésienne des Eaux

Délégation par affermage du service public de l'eau potable

Avenant n°9 au contrat d'affermage du 1er octobre 2013

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après envoi à la Subdivision Administrative
Le .....

Et notification
le .....

A M. Benoit BURGUIN .
(Signature)

le .....

Le Maire,

Edouard FRITCH

Entre :

La commune de Pirae, représentée par Monsieur Edouard FRITCH, son Maire, agissant en sa qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal par délibération N°13/2015 du 12 février 2015, désignée dans ce qui suit par « la Collectivité »,

D'une part,

Et :

La Polynésienne des Eaux, Société par action simplifiée au capital de 770 000 000 F. CFP, inscrite au registre du commerce sous le numéro RCS PAPEETE TPI 9221 B (245 563), ayant son siège social à Papeete, représentée par Monsieur Benoit BURGUIN, Directeur Général, ayant pouvoir à cet effet, et désignée ci-après par « le fermier »,

D'autre part,

Préambule :

Depuis le 1er octobre 2013, le service public de l'eau potable de la commune de Pirae a été délégué à la Polynésienne des Eaux par contrat d'affermage.

En juin 2015, la commune ayant capté des financements publics pour la réalisation de travaux d'investissement, il avait été convenu (via l'avenant n°3) le retrait de deux opérations du fonds concessif pour un montant global de 214,4 MF HT, à savoir :

- L'opération n°8, intitulée Rénovation réseau AEP Tranche 1 pour un montant de 72,5 MF HT
- L'opération n°9, intitulée Travaux prioritaires mise en conformité réseau Zone 1 pour un montant de 141,9 MF HT.

Ces deux opérations devaient être remplacées par d'autres investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

Aujourd'hui, **quatre nouvelles opérations** ont été identifiées pour remplacer une partie des travaux retirés en juin 2015 :

- Les travaux réalisés aujourd'hui par le Ministère de l'Equipement dans la rue Paul Bernière, sise à Pirae, sont une opportunité pour rénover le réseau AEP sur une partie de cette zone. En effet, outre le gain financier réalisé (du fait qu'il n'y ait qu'une réfection de chaussée réalisée par la Direction de l'équipement), le Ministère n'autorise pas les concessionnaires à rouvrir leur chaussée dans un délai de 5 ans. Le montant de ces travaux est estimé à **29,8 MF HT**. La durée des travaux a été estimé à 3 mois (hors trêve de Noël).

- Suite aux intempéries de janvier 2017, la conduite de distribution ainsi que les branchements d'eau qui alimente le **quartier bas de Tenaho** ont été emportés avec la route d'accès. Aussi, des travaux de réhabilitation ont été réalisés en urgence juste après les inondations afin de rétablir l'alimentation en eau de tout le quartier (25 usagers). Le montant de ces travaux réalisé s'est chiffré à **6,1 MF HT**.

- Toujours suite aux intempéries de janvier 2017, les deux rivières en crues que sont la Hamuta et la Nahoata, ont fragilisé et mis à nu les conduites d'adduction principales. Des travaux de sécurisation doivent impérativement être réalisés avant la prochaine saison des pluies. En effet, en l'état actuel, il existe un risque important que les conduites soient emportées par de nouveaux épisodes de crue de rivière qui provoqueraient des coupures d'eau importantes sur une grande partie de la commune. Le montant de l'intervention sur la **Hamuta** a été estimé à **9,4 MF HT**. Le montant de l'intervention de sécurisation sur la **Nahoata** a été estimé à **1,9 MF HT**. Les travaux devront être terminés avant la fin 2017.

Le *montant total de ces 4 opérations se chiffre à* ***47 197 291 XPF HT.***

En conséquence, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Ajout de nouveaux travaux concessifs en remplacement des opérations n°8 (T1) et n°9 (Z1)

Les travaux ci-dessous pour un montant total de **47 197 291 XPF HT** (tel que précisé dans le détail estimatif de l'annexe 1 et les plans de l'annexe 2 du présent avenant) sont ajoutés au titre des travaux concessifs du contrat d'affermage du service public de l'eau potable de la collectivité en remplacement des travaux retirés en juin 2015 (cf. avenant n°3 du 1/6/2015) :

OUVRAGES	DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER	MONTANT EN XPF HT	DATE LIMITE D'EXECUTION
Canalisations	Rénovation réseau et mise en conformité des branchements **Rue Paul Bernière**	29 765 227 XPF	1er TRIMESTRE 2018
Canalisations	Rénovation de la canalisation et branchements suite aux intempéries de janvier 2017 – **Quartier bas de Tenaho**	6 096 708 XPF	1er TRIMESTRE 2017
Canalisations	Sécurisation de la conduite d'adduction suite aux intempéries – **Vallée de Hamuta**	9 411 546 XPF	FIN 2017
Canalisations	Sécurisation de la conduite suite aux intempéries – **Valée de Nahoata**	1 923 810 XPF	FIN 2017
	TOTAL	**47 197 291 XPF**	

Article 2 : Financement

Les travaux cités à l'article 1er sont financés au travers du fonds concessif, en remplacement des travaux retirés par avenant n°3 du 1er juin 2015.

Article 3 : Clauses diverses

Toutes les clauses du contrat qui ne sont ni modifiées par le présent avenant, ni contraires aux stipulations de ce dernier restent en vigueur.

Fait à Pirae, en quatre exemplaires, le.....

Pour la Collectivité **Pour le Fermier**

Le Maire
Edouard FRITCH

Le Directeur Général Délégué
Benoit BURGUIN

Annexe 1 : Détail estimatif des travaux concessifs :

- **Bernière**
- **Tenaho**
- **Conduite de Hamuta**
- **Conduite de Nahoata**

ANNEXE 1 - AVENANT 9 DU CONTRAT D'AFFERMAGE DE L'EAU
DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX CONCESSIFS

Rue Paul Bernière

Poste	Désignation des articles	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
1-	Suivi de chantier (7%)		Sous Total		1 962 211
101,1	<200 000 francs	ft	1	30 000	30 000
101,2	>200 000 francs (7% du dépassement)	ft	1	1 932 211	1 932 211
394a	Pour travaux sur voies de circulation, gestion de la circulation, pour des travaux inférieur à une journée	ft	1	0	0
2-	Renouvellement du réseau existant AMCI100 en PVC225 PN10		Sous Total		8 427 596
200	***Terrassement et franchissement d'ouvrages : réalisation de tranchées pour canalisations***				
203	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,60 x 1,10 m	ml	260	13 624	3 542 240
204,1a	découpe bitume	ml	520	773	401 960
204,1b	fourniture + pose d'enrobage à chaud	m^2	0	8 574	0
300	***Canalisation : fourniture et pose de canalisations***				
313,1	*Canalisation PVC DE 225 PN 10*	*ml*	*260*	*6 756*	*1 756 560*
210	***Franchissement d'ouvrage***				
212,4	Pour canalisation DN 200	ft	1	448 888	448 888
360	***Fourniture et pose de branchements et départs***				
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	ft	11	73 728	811 008
366	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN250	ft	1	276 529	276 529
375	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN250	ft	3	293 979	881 937
384	***Dépose branchement***				
384,2	Pour branchement DN50-100	ft	2	74 237	148 474
660	***Plus value pour intervention sur réseau amiante***				
662	Intervention sur réseau amiante - Sous-section 4	ft	2	80 000	160 000
3-	Fourniture et pose de 3 antennes en PVC110 PN10		Sous Total		7 537 603
200	***Terrassement et franchissement d'ouvrages : réalisation de tranchées pour canalisations***				
201	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,40 x 1,10 m	ml	310	9 130	2 830 300
202,1a	découpe bitume	ml	620	773	479 260
202,1b	bitume, enrobage à chaud	m^2	140	8 574	1 200 360
300	***Canalisation : fourniture et pose de canalisations***				
308,1	Canalisation PVC 110 PN 10	ml	310	3 015	934 650
315	Canalisation fonte standard DN100	ml	10	7 255	72 550
210	***Franchissement d'ouvrage***				
212,2	Pour canalisation DN 100	ft	1	235 683	235 683
360	***Fourniture et pose de branchements et départs***				
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	ft	12	73 728	884 736
364	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN50-125	ft	3	184 654	553 962
373	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN100-125	ft	1	197 628	197 628
384	***Dépose branchement***				
384,2	Pour branchement DN50-100	ft	2	74 237	148 474
4-	Fourniture et pose de 3 antennes en PERD 63		Sous Total		6 833 545
200	***Terrassement et franchissement d'ouvrages : réalisation de tranchées pour canalisations***				
201	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,40 x 1,10 m	ml	325	9 130	2 967 250
202,1a	découpe bitume	ml	420	773	324 660
202,1b	bitume, enrobage à chaud	m^2	130	8 574	1 114 620
300	***Canalisation : fourniture et pose de canalisations***				
305	Canalisation PEHD 100RD DE 63 PN 20 ou PVC 63 PN 16	ml	325	1 762	572 650
360	***Fourniture et pose de branchements et départs***				
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	ft	23	73 728	1 695 744
320	***Fourniture et pose de vidanges***				
321	Vidange DN80 sur canalisation DN80-100	Ens	1	158 621	158 621
5-	Report de branchement sur le réseau PVC225		Sous Total		5 004 272
360	***Fourniture et pose de branchements et départs***				
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	ft	13	73 728	958 464
363	Branchement en PEHD DE 50 sur toutes canalisations	ft	1	113 376	113 376

ANNEXE 1 - AVENANT 9 DU CONTRAT D'AFFERMAGE DE L'EAU
DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX CONCESSIFS

Poste	Désignation des articles	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
366	Départ en PEHD DE 63 ou PVCP 63 sur canalisation DN250	ft	2	276 529	553 058
369	Départ en PEHD DE 75 ou PVCP 75 sur canalisation DN250	ft	1	283 454	283 454
375	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN250	ft	4	293 979	1 175 916
210	***Franchissement d'ouvrage***				
212,1	Pour canalisation DN 50-80	ft	3	210 122	630 366
212,2	Pour canalisation DN 100	ft	4	235 683	942 732
384	***Dépose branchement***				
384,2	Pour branchement DN50-100	ft	1	74 237	74 237
384,4	Pourbranchement >DN200	ft	1	112 669	112 669
660	***Plus value pour intervention sur réseau amiante***				
662	Intervention sur réseau amiante - Sous-section 4	ft	2	80 000	160 000
				TOTAL	**29 765 227**

Quartier bas Tenaho

Poste	Désignation des articles	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
411	Regard PEHD pour comptages en DN15 et DN20	ft	23	9 686	222 778
361	Branchement en PEHD DE 25 ou 32 sur toutes canalisations	ft	23	73 728	1 695 744
375	Départ canalisation DN100 sur canalisation DN250	u	2	293 979	587 958
201	Pose de canalisation pour antennes en tranchées sous servitude en terre, dimension 0,40 x 1,10 m	ml	296	9 130	2 705 190
308,1	Canalisation PVC 110 PN 10	ml	296	2 987	885 039
				TOTAL	**6 096 708**

Vallée de HAMUTA

Poste	Désignation des articles	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
701	Intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 1 et 2	h	*80*	2 374	*189 920*
702	Intervention de 1h d'un agent de la catégorie ouvrier technicien niveau 3 et 4	h	40	2 761	110 440
703	Intervention de 1h d'un agent de la catégorie Technicien spécialisé métier niveau 1	h	32	4 475	143 200
801	Mise à disposition d'un véhicule léger	h	32	575	18 400
802	Mise à disposition d'un tractopelle ou d'une mini-pelle à l'heure	h	40	3 298	131 920
803	*Mise à mise à disposition d'un camion plateau 3,5 T*	h	*40*	*1 225*	*49 000*
Hors BPU	Adaptateur jonction	ft	2	35 397	70 794
Hors BPU	Préparation du chantier (Amené et repli du matériel)	ft	1	171 000	171 000
Hors BPU	Sécurisation conduite en fonte existante Protection mécanique de la conduite : *Création d'un accès au lit de la rivière ; * Réalignement de la conduite ; * *Fourniture et pose d'un gétextile type Bidim autour de la* canalisation ; * Réalisation d'un enrobage type béton cyclopéen de 50cm autour de la canalisation (Moellons de 100 à 200mm récupérés dans le lit de rivière, triés et disposés manuellement autour de la conduite scellés par du mortier de béton)	ft	1	3 085 410	3 085 410
Hors BPU	<u>Protection de la canalisation en fonte existante sur la rive gauche</u> * Trie des blocs de cailloux D 1ml existant sur site et réalisation de *l'enrochement avec un seuil à l'avant de la fondation pour un besoin* total estimatif d'environ 300m3 ; * Trie d'un remblai d'appuis avec les matériaux existants sur site et mise en place à l'arrière de l'enrochement pour un besoin estimatif d'environ 270m3 ; * Comblement et remise en état du chemin d'accès de 4 ml de large au-dessus de la conduite ;	ft	1	4 092 600	4 092 600
Hors BPU	<u>Jointage des nœuds</u> * Jointage au mortier de béton (avec du 0/10 de rivière existant sur site) de tous les nœuds des blocs de cailloux pour une surface d'environ 200m2	ft	*1*	*718 200*	*718 200*

ANNEXE 1 - AVENANT 9 DU CONTRAT D'AFFERMAGE DE L'EAU

DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX CONCESSIFS

Poste	Désignation des articles	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
101-2	Gestion du chantier (7% pour les montants au-delà des 200 000 fcp)	ft	1	30 000	30 000
101-2	Gestion du chantier (7% pour les montants au-delà des 200 000 fcp)	ft	1	600 662	600 662
				TOTAL	**9 411 546**

Vallée de Nahoata

Poste	Désignation des articles	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant HT
318	Canalisation fonte standart DN200	ml	100	13 954	1 395 400
Hors BPU	Travaux de dévoiement : *Ouverture de tranchée ; *Mise en place d'un lit de sable de tranchée ; *Fermeture de tranchée y compris enrobage en sable de tranchée et pose de grillage avertisseur ; *Comblement avec les matériaux existants et mise en stock des déblais excédentaires le long de la berge ; *Nettoyage de chantier ;	ft	1	387 600	387 600
101-1	Gestion du chantier (15% sur les 1ers 200 000 CFP)	ft	1	30 000	30 000
101-2	Gestion du chantier (7% pour les montants au-delà des 200 000 CFP)	ft	1	110 810	110 810
				TOTAL	**1 923 810**

Annexe 2 : plans des travaux concessifs :

- **Bernière**
- **Tenaho**
- **Conduite de Hamuta**
- **Conduite de Nahoata**

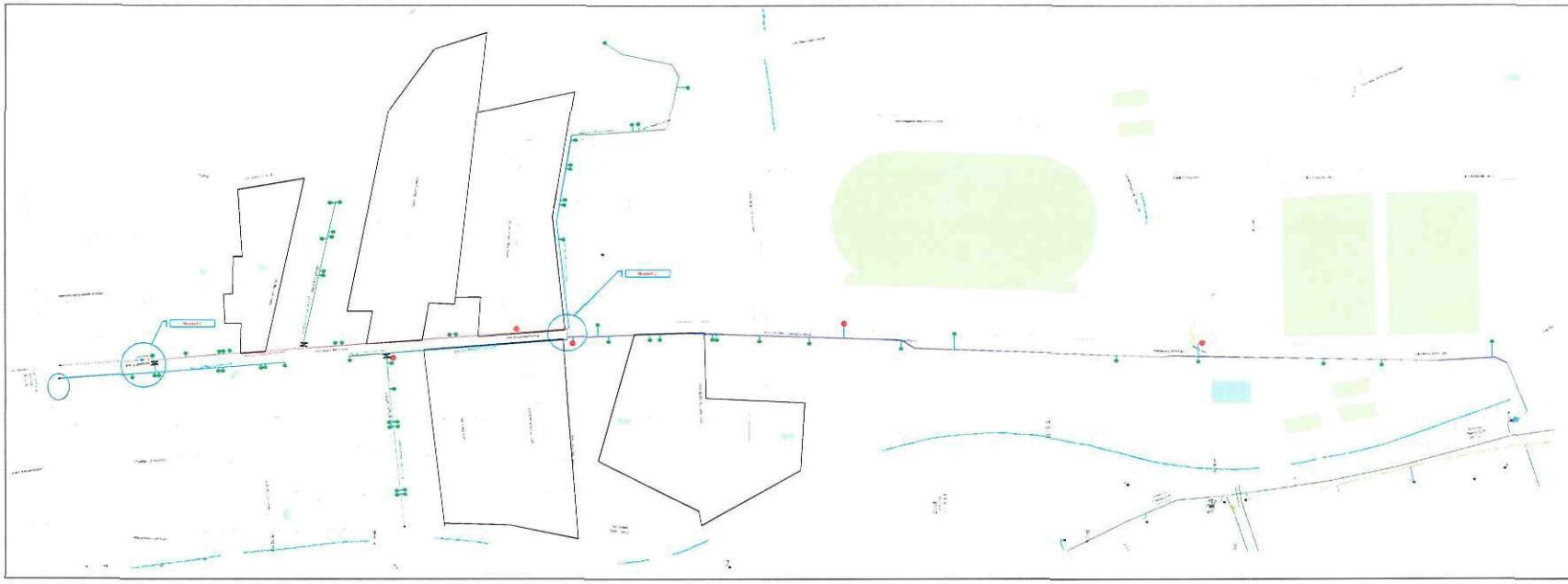

Ville de Pirae

PLAN PROJET

BERNIERE

Compte analytique :	
Dessiné par :	Date : 27/10/2017
Vérifié par :	1/1

Observation

Renouvellement du réseau AEP en PVC225 PN10

PVC 225 PN 10 NEUF
PVC 225 PN 10 EXISTANT
PVC 110 PN 10 NEUF
PEHD 63 SD

Polynésienne des Eaux

afaq ISO 9001

ANNEXE 2B

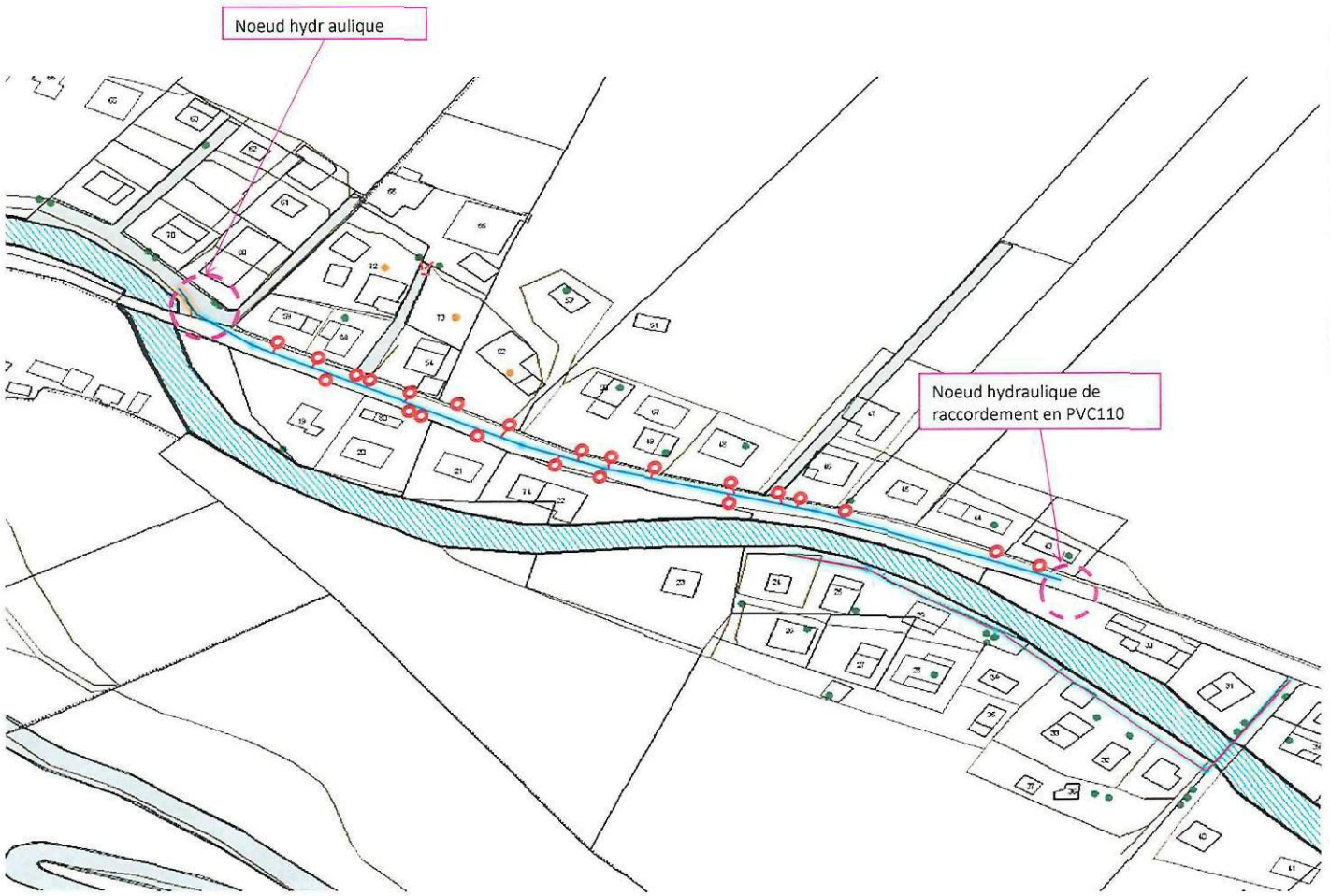

Ville de Pirae

PLAN DE SITUATION

BAS DE TENAHO

Compte analytique :	Sans échelle

Déssiné par :	Date :
Ronald LO YAT	26/10/2017
Vérifié par :	1/2

Observations :

Renouvellement de 266 ml de conduite en PVC PN10 avec 23 reports de branchement en PEHD 25 suite aux intempéries

Polynésienne des Eaux

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

PVC110PN10 — KR + brcht

ANNEXE 2C

Travaux de sécurisation de la conduite d'adduction de la vallée Hamuta Fonte 350

1 – Plan de situation.

2 – Travaux à réaliser.

- Réaligner la canalisation fonte 350 en altimétrie sur 100 mètres linéaire,
- Mise en place de 15 supports béton de 0,5 m3 sous chaque conduite fonte 350 et fixé avec un collier
- Refaire l'enrochement de protection et la route d'accés en béton cyclopéen sur 4 ml de large.
- Assurer la continuité de service pendant l'opération,
- Réparer les 2 fuites sur les emboitements.

Mise à nue de la conduite d'adduction

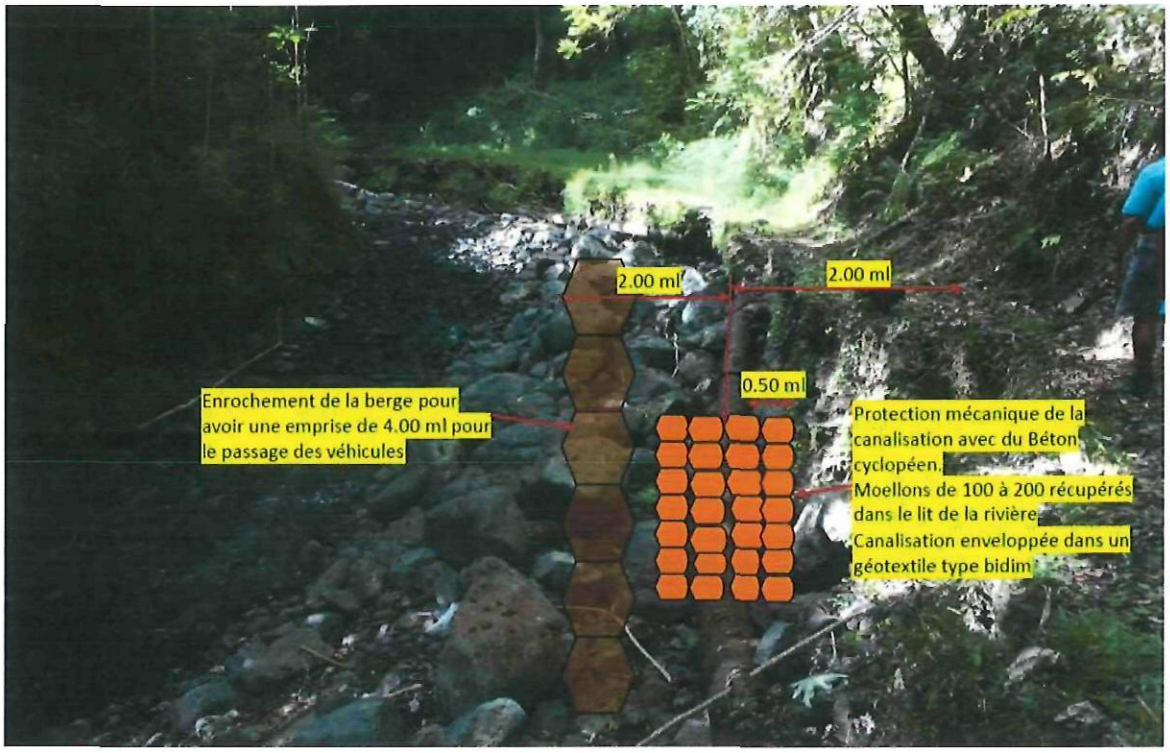

ANNEXE 2D

Polynésienne des Eaux

afaq ISO 9001 Qualité

Travaux de sécurisation de la conduite d'adduction de la vallée Nahoata Acier DN200

1 – Plan de situation.

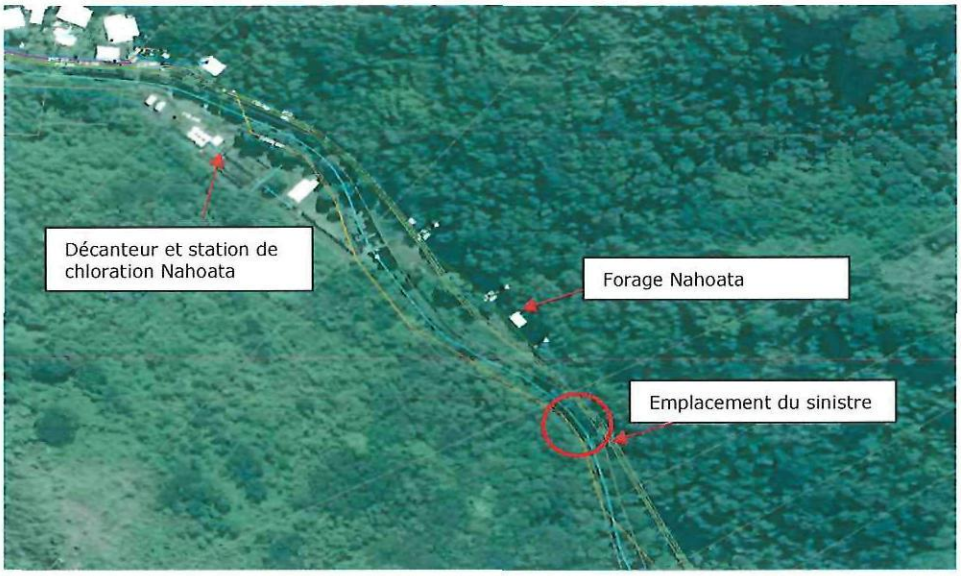

2 – Travaux à réaliser.

- Poser une nouvelle conduite fonte DN200 sur 80 mètres linéaire sous la voie d'accès
- Faire les 2 raccordements sur la conduite existante en Acier DN200
- Retirer l'ancienne conduite DN200 Acier mise à nue.
- Enrochement de la berge par l'Equipement

Mise à nue de la conduite d'adduction

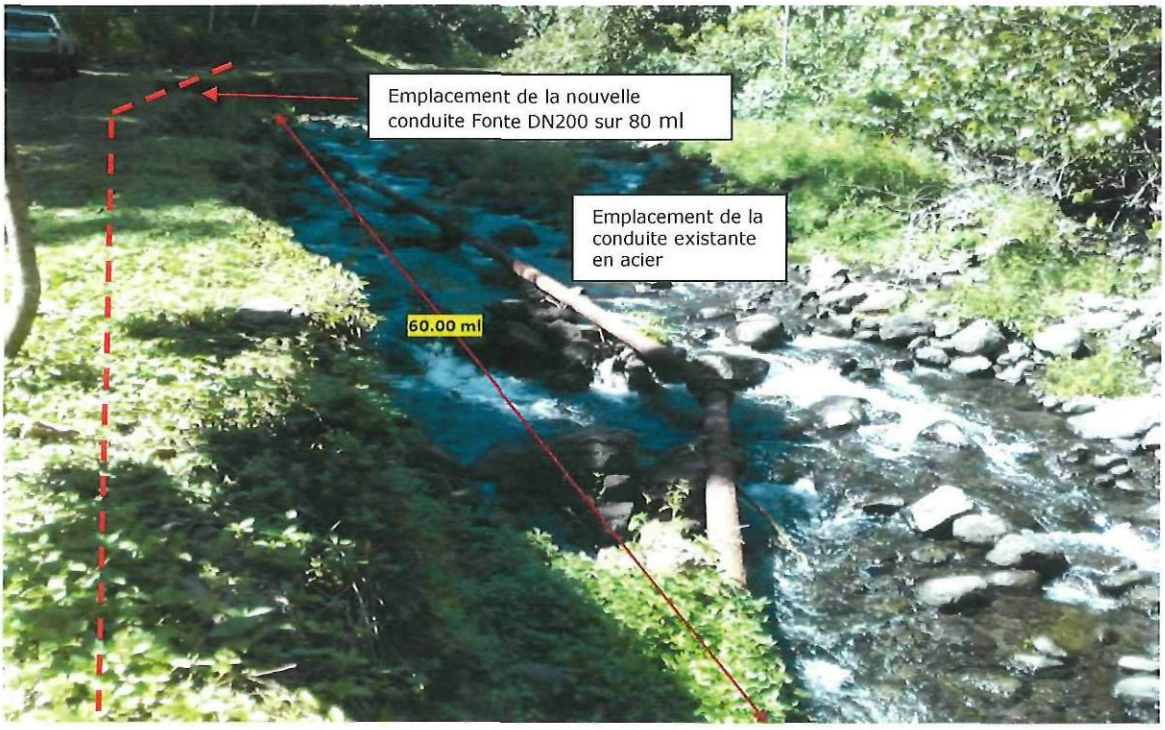

ANNEXE 2D